



La Lettre d'information de Molsheim

N°6 / 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 26 septembre sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire a demandé l'observation d'une minute de silence à la mémoire d'Hervé Gourdel sauvagement assassiné en Algérie par un groupe terroriste ainsi qu'à la mémoire de l'adjoint Jean Blum et du conseiller municipal Alfred Eichler tous deux récemment disparus. Jean Simon a rappelé l'implication et la contribution exemplaires de ces deux anciens élus à l'essor de la ville de Molsheim.

La conseillère municipale Séverine Munch a assuré la fonction de secrétaire de séance.

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juin 2014 Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juin 2014.

Point 2 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 juin 2014 Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 juin 2014.

Point 3 : Délégations permanentes du Maire - article L 2122-22 du CGCT : compte-rendu d'information pour la période du 2^e trimestre 2014 Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil municipal pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2014.
Dans le cadre de ses délégations, le Maire a :

- autorisé la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de deux marchés de travaux, de fournitures et de services passés de gré à gré.
- délivré trois concessions dans le cimetière communal situé route de Dachstein ainsi que cinq concessions et quatre columbariums dans celui situé au quartier du Zich.
- exercé son droit de préemption sur une parcelle de 9,51 ares située dans l'emprise du projet de développement urbain du quartier du Zich.
- renoncé à exercer le droit de priorité (terrain RFF)
- renoncé 18 fois à l'exercice du droit de préemption.

Point 4 : Motion relative à l'avenir de la Région Alsace



source :
magazine de la Région Alsace n°71

Le 21 juillet 2014, l'Assemblée nationale adoptait, en première lecture, une nouvelle carte de France à 13 régions rattachant l'Alsace à la Lorraine et à la région Champagne-Ardenne. Réaffirmant le caractère spécifique de l'Alsace, le Conseil municipal s'est déclaré favorable :

- à la réunion, sous réserve que l'Alsace soit maintenue dans ses contours actuels, du Conseil régional d'Alsace, des deux Conseils généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en une collectivité nouvelle dotée de compétences adaptées et porteuses d'un projet qui répond avec efficacité aux besoins et attentes des Alsaciens dans l'espace trinational rhénan.
- à un juste équilibre dans ce futur Conseil d'Alsace entre la représentation des territoires et la représentation politique en mixant une part de scrutin départemental et une part de proportionnelle régionale favorisant ainsi la parité.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 26 septembre 2014 -

Point 4 : Motion relative à l'avenir de la Région Alsace (suite et fin)

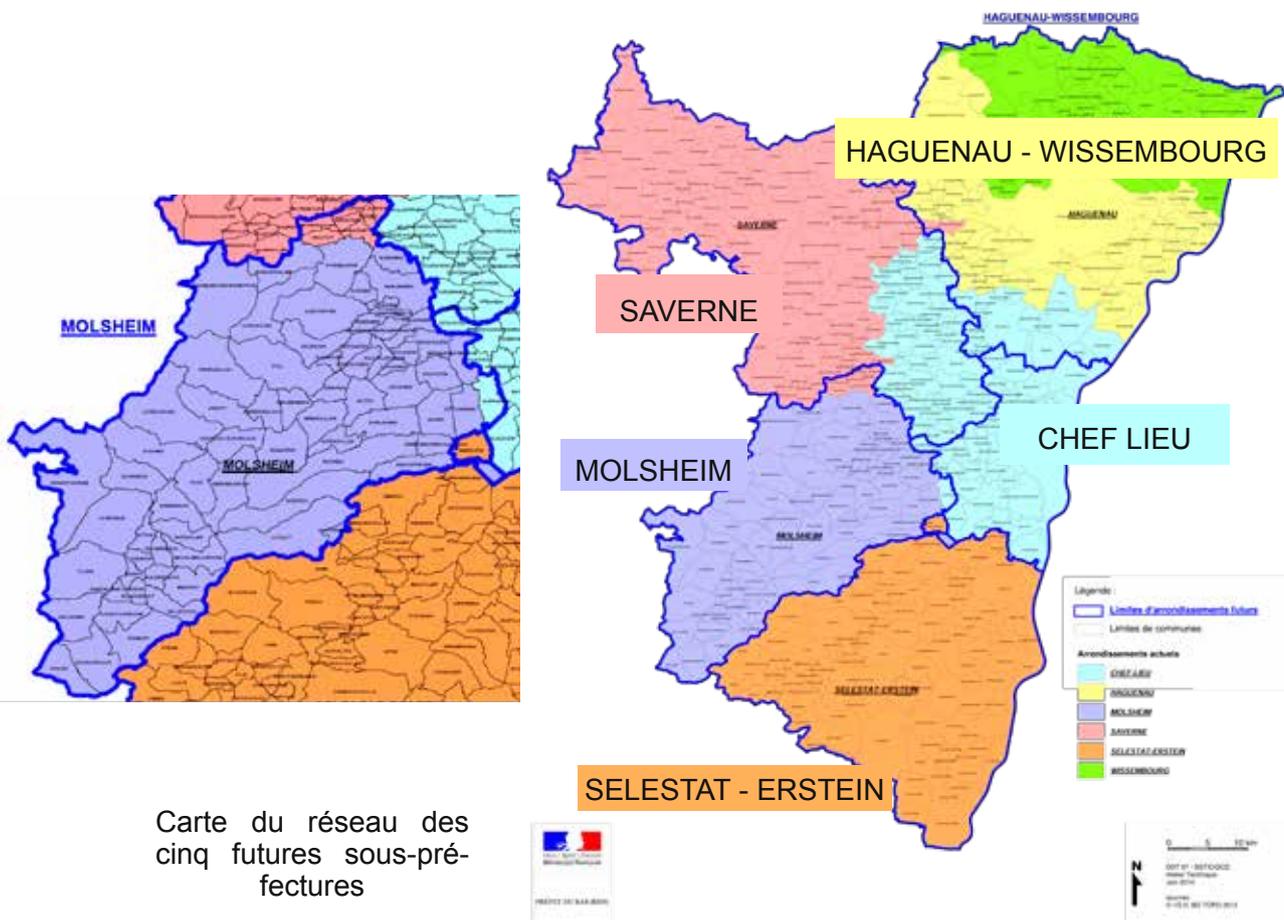
- à l'équilibre de la représentation des territoires au sein des organes du futur Conseil d'Alsace.
- à l'association des Alsaciens au processus selon des modalités à définir.
- à la mise en place très rapidement d'un groupe projet comprenant des représentants des trois collectivités avec le Gouvernement pour la rédaction d'un amendement.

Point 5 : Modification de l'arrondissement de Molsheim : avis du Conseil municipal

Le 15 juillet, le Préfet du Bas-Rhin a communiqué à la ville de Molsheim les propositions de rénovation du réseau de ses sous-préfectures transmises au ministre de l'Intérieur et qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Le projet conforte le maintien de l'arrondissement de Molsheim qui, au terme des modifications prévues, comprendra 76 communes contre 69 actuellement, pour une population municipale totale de 101 680 contre 98 525 actuellement.

Ainsi dans un souci d'harmoniser les limites des communautés de communes avec celles de l'arrondissement, il a été prévu d'inclure les six communes actuellement rattachées à l'arrondissement de Saverne et appartenant à la Communauté de communes des côteaux de la Mossig, à savoir Crastatt, 214 habitants ; Jetterswiller, 198 habitants ; Zehnacker, 258 habitants ; Hohengoelt, 522 habitants ; Rangen, 192 habitants et Knoersheim, 216 habitants.

Selon le même principe, il a été prévu de rattacher la commune de Duppigheim (1 555 habitants), siégeant à la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig et rattachée jusqu'alors à l'arrondissement de Strasbourg-Campagne. Le Conseil municipal a décidé d'émettre un avis favorable à ce projet de modification des limites de l'arrondissement de Molsheim.



Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 26 septembre 2014 -

Point 6 : Demande d'agrément au dispositif Dufлот pour les communes du Bas-Rhin situées en zonage B2

La loi de finances pour 2013 a créé un nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif appelé à remplacer le précédent dispositif dit "Scellier" intermédiaire. Ce dispositif dit "Dufлот" est applicable jusqu'au 31 décembre 2016 et est soumis à une demande d'agrément auprès de la préfecture pour les communes situées en zonage B2. L'assemblée délibérante a décidé de déposer cette demande permettant l'application de ce dispositif sur son territoire.

Point 7 : Elaboration du Plan particulier d'intervention (PPI) - Société Messier-Bugatti-Dowty - Avis du Conseil municipal

La société Messier-Bugatti-Dowty est implantée sur les deux communes de Molsheim et Dorlisheim. Elle est spécialisée dans le développement de process relatifs à la fabrication et la réparation d'équipements aéronautiques (roues, freins carbone, équipements hydrauliques, train d'atterrissage).

Dans le cadre de son activité, l'exploitant a finalisé une actualisation de son étude de dangers à l'origine du classement dans la catégorie des établissements dits "Seveso seuil haut". Ce classement impose l'élaboration d'un Plan particulier d'intervention (PPI). Ce document est destiné à tous les acteurs susceptibles de participer aux secours en cas d'accident grave survenant dans l'entreprise ayant des conséquences dépassant les limites du site de l'entreprise. Après avoir pris connaissance du PPI, le Conseil municipal a émis un avis favorable sur ce projet.

Il est précisé que la Ville de Molsheim a participé, le vendredi 19 septembre, à un exercice d'application du projet de ce PPI organisé par la préfecture.

Point 8 : Renouvellement des locations de lots de chasse communaux pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024 - Décisions préalables

Dans le cadre du renouvellement des locations de lots de chasse communaux pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024, le Conseil municipal a adopté les décisions suivantes :

- s'agissant des modalités de consultation des propriétaires sur l'affectation du produit de la chasse, il a été décidé de les informer par voie écrite.
- s'agissant de l'affectation du produit de la location des terrains appartenant à la commune sur le ban communal de Molsheim, il a été décidé d'utiliser ce produit dans l'intérêt collectif local (réfection des chemins et Caisses d'assurance-accidents agricoles).
- s'agissant de la constitution de la Commission consultative communale de la chasse, messieurs Jean-Michel Weber et Philippe Heitz ont été désignés délégués du Conseil municipal et appelés à siéger au sein de cette commission.
- s'agissant de la réservation de l'exercice du droit de chasse pour les terrains communaux situés sur le ban d'autres communes, il a été décidé de maintenir l'exercice du droit de chasse sur les bans des communes d'Urmatt (forêt communale de 267,8 ha) et de Dachstein (prés et champs d'une superficie de 28,92 ha).

Point 9 : Chapiteau club hippique - Cession en pleine propriété au club

Par délibération du 2 février 2007, le Conseil municipal s'était prononcé en faveur de la mise à disposition, au profit du club hippique, d'une structure démontable de type chapiteau, dans le cadre d'une location vente. Cette opération a été menée afin de soutenir l'activité du club hippique alors que les structures étaient vieillissantes.

Au regard des difficultés financières du club et compte tenu du fait que le chapiteau est exclusivement dévolu à ce dernier, il a été décidé de mettre fin à la location-vente de cet équipement et de le céder en pleine propriété au club hippique. Il a également été convenu d'annuler les titres émis pour recouvrement des annuités qui y étaient liées de 2011 à 2013.

<p>Point 10 : Avis de principe sur la modification du Plan d'occupation des sols de la ville de Molsheim - Modification n°12</p>	<p>Le Conseil municipal a émis un avis favorable au projet de modification simplifiée n°12 du Plan d'occupation des sols et au lancement de l'enquête publique qui en résulte. Cette modification concerne les matériaux, l'aspect et la pente des toitures ; l'isolation des murs extérieurs et les règles de prospect ; les stationnements en zone UA ; les clôtures et leur hauteur en zone UBb ; la création d'un secteur NCu (secteur agricole préservé pour des raisons de qualité du site où est notamment autorisée l'extension des bâtiments d'habitation existants) sur un terrain actuellement classé en NCa (secteur réservé aux activités agricoles de grande valeur - vignobles notamment - où toute construction est interdite).</p>
<p>Point 11 : Modification du tableau des effectifs</p>	<p>Suite à la création du Service scolaire et périscolaire, les activités de gardes périscolaires et extrascolaires relèvent désormais de la Ville. Il a donc été nécessaire de modifier le tableau des effectifs en conséquence. Pour mémoire, les quatre agents de l'Office municipal des sports et les 25 agents du Centre communal d'action sociale ont accepté leur transfert à l'unanimité.</p>
<p>Point 12 : Subvention annuelle à l'Association des Bénévoles du chantier de la Chartreuse suivant la convention de coopération pour la restauration de la Chartreuse</p>	<p>Suite à sa délibération du 18 février 2000 tendant à la conclusion d'une convention de coopération entre l'association des Bénévoles du chantier de la Chartreuse avec la Ville de Molsheim, le Conseil municipal avait décidé en date du 26 juin 2013 de reconduire cette convention pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2013. Dans ce cadre, l'assemblée délibérante a décidé d'attribuer une subvention de 4 600 € au titre de sa dotation de fonctionnement pour l'exercice 2014. Cette subvention sert à couvrir le montant de l'assurance obligatoire contractée par les bénévoles en tant que collaborateurs occasionnels.</p>
<p>Point 13 : Participation communale à l'école élémentaire de la Monnaie au titre d'activités sportives ; séances d'escalade à Roc en Stock à Strasbourg</p>	<p>L'Ecole élémentaire de la Monnaie a sollicité une participation financière de la ville de Molsheim pour l'organisation de séances de découverte de l'escalade pour six classes sur le site de Roc en Stock à la Plaine des Bouchers à Strasbourg durant l'année scolaire 2014-2015. Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € par classe soit un total de 1 800 € à l'établissement scolaire.</p>
<p>Point 14 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire de la Monnaie pour l'organisation de deux classes transplantées à la Hoube</p>	<p>Sur la base des critères d'aides retenus pour l'organisation de classes de découverte ou transplantées au profit des élèves relevant des écoles primaires et de l'éducation spéciale des collèges, il a été décidé de verser une participation prévisionnelle de 1 800 € à l'école élémentaire de la Monnaie. Cette subvention contribue au financement de deux classes de découverte qui se dérouleront à la Hoube pendant cinq jours du 13 au 18 octobre et concerneront 40 élèves originaires de Molsheim.</p>
<p>Point 15 : Participation aux actions des établissements publics locaux d'enseignement du second degré - Subvention aux collège et lycée Henri Meck dans le cadre de compétitions sportives scolaires 2013-2014</p>	<p>L'association sportive du Lycée Henri Meck a sollicité le concours financier de la Ville de Molsheim pour l'organisation de compétitions scolaires associant des élèves de l'établissement pour l'année scolaire 2013-2014. Selon le dispositif applicable, il a été décidé d'attribuer une subvention de 538,69 € au titre de la participation aux frais de déplacement pour les différentes compétitions.</p>
<p>Point 16 : Attribution exceptionnelle d'une subvention à l'association The Doctors, groupe de pub rock</p>	<p>Afin de soutenir la création de leur premier CD, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 600 € à l'association <i>The Doctors</i>.</p>

**Prochaine séance du Conseil municipal :
vendredi 24 octobre à 20 h 15
en salle du Conseil.**

Directeur de la publication : Laurent Furst
Codirecteur de la publication : Jean-Sébastien Kouzmin